

Dans ce numéro

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

S'assurer de la conformité

Législation sur le traitement de la paie en 2013 – Mises à jour

Payworks
janvier/février
Bulletin

the
works

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Hausse du salaire minimum

En Nouvelle-Écosse, le taux du salaire minimum augmentera le 1er avril 2013. Le taux général du salaire minimum passera de 10,15 \$ à 10,30 \$ l'heure.

Le taux du salaire minimum augmentera également au Québec le 1er mai 2013. Le taux général du salaire minimum passera de 9,90 \$ à 10,15 \$ l'heure.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces hausses du salaire minimum, vous pouvez visiter les sites Web des gouvernements provinciaux de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

Amélioration des produits – Gestion de l'emploi du temps

Payworks a récemment apporté des améliorations aux modules de traitement de la paie et de gestion de l'emploi du temps. Les modifications relatives aux changements de statut et à l'horloge de pointage des employés (horodateur S900 sur le Web seulement) s'appliquent immédiatement.

Ces améliorations permettent aux clients de Payworks de supprimer un employé de l'horloge de pointage lorsque le statut de ce dernier change parce qu'il reçoit sa dernière paie ou que son emploi a pris fin. Elles ne s'appliquent qu'aux clients qui utilisent l'horodateur S900 sur le Web et non à ceux qui utilisent le gestionnaire

d'appareils pour leurs horloges de pointage. Lorsque le statut d'un employé change parce qu'il reçoit sa dernière paie ou que son emploi a pris fin, un message s'affiche en orange.

Si la case « Non » est cochée, l'employé continuera d'avoir accès jusqu'à ce que l'accès soit supprimé manuellement dans l'écran Gestion du temps > Configuration de l'employé > Configuration de l'horloge de pointage. Si la case « Oui » est cochée, l'employé sera immédiatement désactivé de l'horloge de pointage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter les bulletins des produits de Payworks dans la section qui leur est réservée dans la page du portail de Payworks.

Sociétés les mieux gérées

En 2012, Payworks a fait partie des lauréates du programme des sociétés les mieux gérées au Canada.

Faire partie des sociétés les mieux gérées au Canada demeure le symbole de l'excellence pour les sociétés canadiennes dont le chiffre d'affaires dépasse les 10 millions de dollars.

Chaque année, des centaines d'entreprises sont en lice pour obtenir ce titre dans le cadre d'un processus rigoureux et indépendant qui permet d'évaluer leurs compétences et pratiques de gestion.

Pour en savoir plus, visitez www.bestmanagedcompanies.ca.

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Kevin Black travaille au sein du Centre de service national de Payworks à Winnipeg depuis avril 2011. Il offre son aide à 287 clients à titre de représentant du service à la clientèle pour les petites et moyennes entreprises.

Après avoir obtenu un diplôme en administration des affaires, il a travaillé pour l'une des cinq grandes banques. Il est demeuré auprès de cette banque pendant un certain temps, mais il a désiré travailler pour une entreprise pour laquelle les besoins des clients étaient plus importants que les profits, et c'est ainsi qu'il est arrivé à Payworks!

Pour lui, les plus grands atouts de Payworks, « ce sont les liens que la société établit avec ses clients et la diversité de ses tâches quotidiennes. Croyez-le ou non, j'adore les semaines

folles pendant lesquelles nous gérons 5 000 paies et nous croyons que nous n'arriverons jamais à tout faire parce que les journées ne sont pas assez longues. C'est impressionnant de voir tout le monde collaborer pour que tout soit fait à temps! »

Kevin Black est également membre du conseil d'administration de sa coopérative d'habitation et son rôle consiste à superviser le choix des nouveaux locataires et à créer de nouvelles politiques. Il a récemment cessé de faire partie d'une équipe de rugby en fauteuil roulant, mais il demeure actif dans la communauté des sports en fauteuil roulant.

Il a grandi dans une ferme où il a développé une passion pour la fabrication. Il y a quelques années, il a construit une

balconnière pour sa terrasse, et l'été dernier, il a fabriqué une table de sept pieds de long pour sa salle à manger. Il aime également jouer de la musique, il a déjà joué de la trompette et il a récemment acheté un vieux piano droit.

Kevin a une sœur aînée et une nièce de six ans qu'il aime gâter. À titre d'oncle « gâteau », il lui achète toutes sortes de jouets qui ne font pas plaisir à la mère parce qu'ils sont trop bruyants! Avec Kevin, les piles sont toujours comprises. Il n'a pas d'animaux domestiques, mais il a l'intention de se procurer un Doberman cet été.

Comme tous les membres du personnel de Payworks à Winnipeg, il a hâte au printemps pour passer plus de temps à l'extérieur et aussi parce que la saison des feuillets T4 sera terminée!



Kevin Black
Représentante du service à la clientèle pour les PME

S'assurer de la conformité

Législation sur le traitement de la paie en 2013 – Mises à jour

Vous trouverez toutes les mises à jour sur la législation en 2013 et les formulaires TD1 à la rubrique Ressources du site Web de Payworks. Les mises à jour figureront également dans le Guide de la paie de Payworks de 2013.

Vous pouvez télécharger le Guide de la paie 2013 à partir du site Web de Payworks et du portail Web. Les mises à jour sont les suivantes :

Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec

- Le maximum des gains ouvrant droit à pension a été majoré et est passé de 50 100 \$ à 51 100 \$.
- Le maximum des gains cotisables a été majoré et est passé de 46 600 \$ à 47 600 \$.
- Le taux des cotisations demeure à 4,95 %.
- Le maximum des cotisations salariales/patronales a été majoré et est passé de 2 306,70 \$ à 2 356,20 \$.

Assurance emploi (AE) (Employés autres que ceux du Québec)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 45 900 \$ à 47 400 \$.
- Le taux des cotisations salariales a été majoré et est passé de 1,83 % à 1,88 %.
- Le taux des cotisations patronales a été majoré et est passé de 2,562 % à 2,632 %.
- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 839,97 \$ à 891,12 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 1 175,96 \$ à 1 247,57 \$.

Assurance emploi (AE) (Employés du Québec)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 45 900 \$ à 47 400 \$.
- Le taux des cotisations salariales a été majoré et est passé de 1,47 % à 1,52 %.
- Le taux des cotisations patronales a été majoré et est passé de 2,058 % à 2,128 %.

- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 674,73 \$ à 720,48 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 944,62 \$ à 1 008,67 \$.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

- Le maximum de la rémunération assurable a été majoré et est passé de 66 000 \$ à 67 500 \$.
- Le taux des cotisations salariales demeure à 0,559 %.
- Le taux des cotisations patronales demeure à 0,782 %.
- Le maximum des cotisations salariales a été majoré et est passé de 368,94 \$ à 377,33 \$.
- Le maximum des cotisations patronales a été majoré et est passé de 516,12 \$ à 527,85 \$.

Dates limites pour la présentation de la rémunération imposable en 2013

Province	Date limite pour la présentation	Rémunération imposable maximale
BC	Dernier jour de février (trimestriellement); du 1er au 15 mars (annuellement)	75 700 \$
AB	Dernier jour de février	90 200 \$
SK	Dernier jour de février	55 000 \$
MB	Dernier jour de février	111 000 \$
ON	31 mars	83 200 \$
QC	15 mars	67 500 \$
NB	Dernier jour de février	59 500 \$
NS	Dernier jour de février	54 400 \$
PE	Dernier jour de février	50 000 \$
NL	Dernier jour de février	54 155 \$
YT	Dernier jour de février	82 105 \$
NT	Dernier jour de février	84 200 \$
NU	Dernier jour de février	84 200 \$

Montants personnels de base indiqués dans les feuillets TD1 fédéraux et provinciaux et le formulaire TP-1015.3-V au Québec

Province ou territoire	Montant personnel de base
Gouvernement fédéral	11 038 \$
BC	10 276 \$
AB	17 593 \$
SK	15 241 \$
MB	8 884 \$
ON	9 574 \$
QC	11 195 \$
NB	9 388 \$
NS	8 481 \$
PE	7 708 \$
NL	8 451 \$
YT	11 038 \$
NT	13 546 \$
NU	12 455 \$

Jours fériés en 2013

Jour de l'an	1 ^{er} janvier
Le 2 janvier (QC)	2 janvier
Jour de la famille (BC)	11 février
Jour de la famille (AB, SK, ON)	18 février
Jour de Louis Riel (MB)	18 février
Fêtes des Insulaires (PE)	18 février
Fête du patrimoine (YT)	22 février
Vendredi saint	29 mars
Le lundi de Pâques (NU)	1 avril
Fête de la Reine	20 mai
Journée nationale des Autochtones (NT)	21 juin
Fête nationale (QC)	24 juin
Jour de la Découverte (NL)	24 juin
Fête du Canada	1 ^{er} juillet
Jour de Nunavut (NU)	9 juillet
Congé provincial	5 août
Jour de la découverte (YT)	19 août
Fête du Travail	2 septembre
Jour de l'Action de grâce	14 octobre
Jour du Souvenir	11 novembre
Noël	25 décembre
Lendemain de Noël	26 décembre

Activités

Venez nous rencontrer à notre kiosque pendant les congrès et les salons professionnels suivants :

Avril

Premier Foodservice & Hospitality Event
- Provinces atlantiques
ApEx 2013
Salon professionnel : 14 et 15 avril, 10 h - 17 h
Kiosque : 445
Exhibition Park, Nouvelle-Écosse
www.apextradeshow.ca

Saskatchewan Hotel & Hospitality Association (SHHA)
Congrès et salon professionnel 2013
Salon professionnel : 15 avril, 11 h 30 - 17 h
Kiosque : 31
Hôtel Delta, Regina, Saskatchewan
www.shha.co

Mai

The BC Chamber of Commerce
61e assemblée générale et congrès annuels de la BC Chamber of Commerce
Salon professionnel : du 23 au 25 mai
Centre des congrès de l'île de Vancouver
Nanaimo, Colombie-Britannique
www.bcchamber.org

Juin

Chartered Accountants et Certified Management Accountants of Manitoba
Congrès des comptables agréés et des comptables en management accrédités
Salon professionnel : 12 et 13 juin
Winnipeg Convention Centre
Winnipeg, Manitoba
www.cma-manitoba.com
L'Association canadienne de la paie
31e congrès annuel et salon professionnel
Salon professionnel : 19 juin, 9 h - 17 h
L'hôtel Westin Bayshore
Vancouver, Colombie-Britannique
www.payroll.ca

Au congrès de L'Association canadienne de la paie, Payworks parrainera le Snack Food Break, qui aura lieu le mercredi 19 juin, de 14 h à 16 h.